

Tarifs des Prestations – Barème des honoraires

TRANSACTIONS IMMOBILIERES:

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix de vente net vendeur selon le barème ci-dessous. Ils sont exprimés en € TTC

		Avenir Sud Immobilier			
	De		A		Mt
	Jusqu'à		59 999 €	Honoraires =	5 000 €
De	60 000 €	à	74 999 €	Honoraires =	6 000 €
De	75 000 €	à	89 999 €	Honoraires =	7 000 €
De	90 000 €	à	114 999 €	Honoraires =	8 000 €
De	115 000 €	à	129 999 €	Honoraires =	9 000 €
De	130 000 €	à	144 999 €	Honoraires =	10 000 €
De	150 000 €	à	164 999 €	Honoraires =	11 000 €
De	165 000 €	à	179 999 €	Honoraires =	12 000 €
De	180 000 €	à	219 999 €	Honoraires =	13 000 €
De	220 000 €	à	249 999 €	Honoraires =	14 000 €
De	250 000 €	à	299 999 €	Honoraires =	16 000 €
De	300 000 €	à	349 999 €	Honoraires =	18 000 €
De	350 000 €	à	399 999 €	Honoraires =	20 000 €
De	400 000 €	à	499 999 €	Honoraires =	24 000 €
De	500 000 €	à	599 999 €	Honoraires =	28 000 €
De	600 000 €	à	799 999 €	Honoraires =	34 000 €
De	800 000 €	à	999 999 €	Honoraires =	40 000 €
De	1 000 000 €	à	1 499 999 €	Honoraires =	60 000 €
A partir de	1 500 000 €			Honoraires =	4% du PV net vendeur

VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur le prix de vente net vendeur selon le barème ci-dessous avec une facturation minimale de 5 000 € HT soit 6000 € TTC(*).

De 0 € à 500 000 € : Honoraires : 7 % HT

Au-delà : Honoraires : 5 % HT

Dans le cadre de vente murs et fonds le taux unique de 5 % HT sera appliqué

Dans le cadre de vente Fonds de commerce boulangerie un taux unique de 4% HT sera appliqué

Dans le cadre de vente Fonds de commerce Hôtellerie un taux unique de 5% HT sera appliqué

(*) : Exception : pour un fond de commerce « santé » la facturation minimale est portée à 20 000 € HT

© Avenir Sud Immobilier – Nom Commercial CIMM47

Agence Franchisée CIMM Immobilier -



Tarifs des Prestations – Barème des honoraires

SERVICE CHASSEUR DE BIENS :

Recherche et négociation d'un bien pour le compte de l'acquéreur : Honoraires : 4 % TTC sur le prix de vente à la charge du mandant

• **GESTION LOCATIVE (Cimm Gestion, Miribel Immobilier) :**

Les honoraires sont fixés à 7.50 % TTC du quittancement.

Honoraires complémentaires : Les honoraires concernant la Gestion des, Loyers Impayés (GLI) sont fixés à 2.90% TTC du quittancement

• **LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION NUS, MEUBLES (soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5) et DROIT COMMUN :**

Les honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et d'état des lieux d'entrée sont fixés à 8€ TTC du m² de la surface habitable.

Ils sont plafonnés à un mois de loyer hors charges pour chacune des parties, à savoir le propriétaire et le locataire.

Pour information, les honoraires d'état des lieux, sont inclus dans les honoraires ci-dessus et sont fixés à 2.5€ TTC du m² de la surface habitable.

• **LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL ou COMMERCIAL :**

Les honoraires sont fixés à 15% TTC du loyer annuel hors charges. Ils sont à la charge exclusive du preneur. Ils sont payables lors de l'entrée dans les lieux.

TOUS LES MODELES DE MANDATS SONT A VOTRE DISPOSITION SUR SIMPLE DEMANDE

© **Avenir Sud Immobilier – Nom Commercial CIMM47**
Agence Franchisée CIMM Immobilier -

Sarl au capital de 5 000 Euros. RCS Agen 812 503 969 - N° TVA intra communautaire FR83812503969
Carte Professionnelle n° CPI 4701 2015 000 000 168 - Siège social : 9 Impasse Lafayette 47240 Bon Encontre
Téléphone 09 84 06 84 41 Fax : 0957057018 E-mail : agen@cimm-immobilier.fr